ART. PREMIER N° 50

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2015

### DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º 50

présenté par M. Tardy, M. Hetzel et M. Tian

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 28.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mission d'information ou de « conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles » est déjà fournie (y compris à titre individuel) par les organisations représentatives syndicales et des employeurs.